Nombre de membres :
en exercice : 46
présents : 35
représentés : 3
votants : 38

REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical du 9 juin 2026
DELIBERATION N°2026-44

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin à 9 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par ses statuts, sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMERY, Président du SYDED.

Date de convocation : le 26 mai 2026

Collège du Département de la Haute-Vienne							
Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
M. VEYRIRAS Stéphane	P	*M. DESTRUHAUT Stéphane*		Mme LALOGE Marlène	P	*Mme GUILHAT-BARRET Véronique*	
Mme SELLES Amandine	A	*Mme PLAZZI Monique*		M. ALLARD Pierre	P	*M. GERAUDIE Ludovic*	
Mme TROUBAT Bernadette	A	*M. BEGOUT Gilles*		Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle	A	*Mme MORIZIO Annick*	
Mme LARDY Brigitte	A	*M. BOISSERIE François*		M. JOUANNY Alain	A	*M. ESCURE Fabrice*	
M. RAYMONDAUD Yves	P	*M. NOUHAUD Jean-Louis*		Mme TUYERAS Sylvie	A	*Mme PAULET Valérie*	
Mme ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	A	*Mme BOURDEAU Cécile*		M. MALET Patrick	P	*M. PIRONNEAU Pascal*	
M. CUBERTAFOND Michel	A	*M. BOST Jean-Marie*	P	Mme GENTIL Sarah	A	*Mme MANUS Lydie*	P
M. BUSSIERE Pascal	P	*M. LARCHER Sébastien*					
Collège des groupements de communes							
CC Briance Combade				**CC de Noblat**			
M. FORESTIER Joël	A	*Mme QUICHAUD Laurence*	P	Mme ROUCHUT Josiane	P	*Mme VERGNE Eliane*	P
M. TURLAN Thierry	A	*Mme BURIN Christine*	P	M. GRENAILLE Romain Bérenger	P	*M. LEMASSON Lionel*	
CC Gartempe Saint Pardoux				**CC Ouest Limousin**			
M. SEMAVOINE Fabien	P	*M. RIFFAUD Gérard*		M. LACROIX Jacques	P	*M. DARFEUILLES Charles-Antoine*	
M. PELLEGRINI Bruno	P	*M. BODAK Cédric*		Mme DE MONTCALM Anne-Marie	P	*M. LATHIERE Jean-Claude*	P
CC Portes de Vassivière				**CC Pays de Nexon Monts de Châlus**			
M. ECHASSERIEAU Vincent	A	*M. LEBLANC Christian*		M. CARPE Jean-Christophe	P	*M. TESSIER Anthony*	
Mme GORGE Christine	P	*M. DELEFOSSE Laurent*		M. GATARD Ludovic	P	*Mme MASSY Valérie*	
CC Val de Vienne				**CC ELAN**			
M. BARRY Philippe	P	*M. BARRIERE Rémy*		M. AUZEMERY Alain	P	*M. BIERI Alain*	
M. DELOMENIE Sébastien	P	*Mme CORGNE Elodie*		Mme BRUNET CARPE Chloé	A	*Mme NARDOUT Lise*	
M. FAUCHER Thierry	P	*M. PETILLON Pierre*		M. POULET Jean-Paul	A	*M. MAITRE Franck*	
CC Haut Limousin en Marche				Mme PERIGNON Valérie	P	*M. CHAPOULIE Jacques*	
M. OVAN Nicolas	P	*Mme FOURRIER Laurianne*		**CC Porte Océane du Limousin**			
Mme PAILLER Delphine	A	*M. DUBAUD Jean-François*		M. BEAUDET Hervé	P	*M. FAVRAUD Alain*	
M. BONNEFOUS Jean-Paul	P	*M. REBEYRAT Frédéric*		M. VARACHAUD Pierre	P	*Mme NOEL-PARPEIX Valérie*	
Mme KASIKCI Yveline	A	*M. HURBE Frédéric*	P	M. HABRIAS Fabien	P	*Mme CALENDREAU Laëtitia*	
SICTOM Sud Haute-Vienne				M. GRANET Jean-Pierre	P	*M. SARRE Guillaume*	
M. LAGORCE Edmond	P	*M. SAUTOUR Alain*	P				
M. JOUANNETAUD Patrick	A	*M. DEMARS Denis*	P				
M. LAVOREL Eric	P	*Mme ROUGERIE Isabelle*					
Mme BONNETAUD Angélique	P	*Mme TERREFOND Agnès*					
	P	Délégué présent	A	Délégué absent	P	Délégué suppléant présent sans droit de vote	

Procurations : Mme BRUNET CARPE à M. AUZEMERY et M. ECHASSERIEAU à Mme GORGE au titre du collège des groupements de communes.
M. CUBERTAFOND à M. BUSSIERE au titre du collège du Département de la Haute-Vienne.

Secrétaire de séance : Madame GORGE Christine

Objet : Motion contre le projet de consigne pour recyclage des bouteilles en plastique et sur les canettes

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC, laquelle fixe notamment une réduction de 50 % des bouteilles en plastique à usage unique en 2030 versus 2010 ;

Vu les contestations menées en 2019 et en 2023 par les collectivités et les associations de consommateurs et de protection de l'environnement contre le projet de création d'une consigne pour recyclage des bouteilles en plastique, dont la délibération n°2023-37 du Comité syndical du SYDED du 31 mai 2023, ayant amenées les Gouvernements successifs à renoncer au projet ;

REÇU EN PREFECTURE
le 15/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258700251-20260609-2026_44-DE

Considérant la volonté du Gouvernement de relancer le projet de mise en œuvre d'une consigne pour recyclage des bouteilles en plastique, élargie aux canettes en aluminium, pour une opérationnalité au 1er janvier 2029 ;

Considérant l'accord unanime réitéré des associations nationales d'élus, mais également des associations de défense de l'environnement, contre ce projet considéré comme une fausse solution pour la réduction de la consommation de plastique, engendrant une production toujours plus importante de bouteilles jetables, constituant un piège pour les consommateurs et des surcoûts pour les usagers, une menace pour le service public de gestion des déchets compte tenu d'un manque de recettes pour les collectivités, mais plus de bénéfices pour les industriels *(cf. dossier de presse du 5 juin 2026 joint aux élus)* ;

Considérant que les quatorze propositions formulées en 2023 pour améliorer la collecte des bouteilles en plastique, des canettes et de tous les autres déchets ménagers triables, par ces mêmes associations, représentent une alternative plus adaptée et pertinente ;

Le Comité Syndical du SYDED, après en avoir délibéré :

- **Exprime sa vive opposition au projet de mise en œuvre d'une consigne pour recyclage des bouteilles en plastique, élargie aux canettes en aluminium à compter du 1er janvier 2029 ;**
- **Demande au Gouvernement de mener une réelle concertation sur le fond même du projet et d'étudier collectivement les propositions formulées pour trouver une autre alternative, tout en permettant d'atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne et l'Etat ;**
- **Mandate le Président du SYDED Haute-Vienne pour transmettre la présente motion au Premier ministre, au Ministre chargé de la Transition écologique, au Préfet de la Haute-Vienne, aux parlementaires de la Haute-Vienne ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toute démarche institutionnelle, administrative ou contentieuse utile, aux côtés des associations nationales d'élus et d'autres collectivités, afin de préserver les intérêts du service public local de gestion des déchets, des collectivités adhérentes et des habitants de la Haute-Vienne.**

VOTE :

POUR :	38
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

➔ **UNANIMITE**

Fait et délibéré à PANAZOL,

Syndicat Départemental pour l'Elimination des Déchets - SYDED Haute-Vienne

Alain AUZEMERY

Signature numérique de Alain AUZEMERY
Date : 2026.06.15 17:02:10 +02'00'

REÇU EN PREFECTURE
le 15/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258700251-20260609-2026_44-DE